

Finances provinciales 1958

Roland Parenteau

Volume 34, numéro 1, avril-juin 1958

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001309ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001309ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parenteau, R. (1958). Finances provinciales 1958. *L'Actualité économique*, 34(1), 140–150. <https://doi.org/10.7202/1001309ar>

Finances provinciales 1958 Le budget présenté en février 1957 pour l'exercice financier qui s'est terminé au 31 mars dernier (1957-58) prévoyait des recettes de 473 millions de dollars et des dépenses de toute nature légèrement inférieures. Après une étude objective de la situation, nous avons pris la liberté, dans cette revue¹ de suggérer notre propre évaluation des recettes probables, à 500 millions de dollars environ. Or les chiffres provisoires fournis par le ministre des Finances pour cette même année² confirment assez bien cet estimé, comme on peut le constater au tableau I. Ainsi pour la première fois dans l'histoire financière du gouvernement provincial, les recettes ont dépassé le demi-milliard pour atteindre 505 millions de dollars, un accroissement de près de 15 p.c. (63 millions) par rapport à l'année précédente. Il est vrai que ce ne sont pas là les résultats définitifs, mais on peut prendre pour acquis que ces derniers ne s'éloigneront pas trop des chiffres provisoires, car au moment où le ministre des Finances les a donnés, les trois quarts de l'année financière se trouvaient écoulés. Un tel niveau de recettes a permis d'accroître sensiblement les dépenses par rapport aux prévisions, et d'obtenir malgré tout un équilibre du budget.

Mais avant d'analyser en détail les chiffres de 1957-58, disons un mot de ceux de 1956-57, pour lesquels les *Comptes publics 1957* nous donnent les résultats définitifs. Voici en résumé quelle a été la situation, à travers les trois stades successifs d'évaluation, à savoir l'estimé budgétaire d'abord, puis les chiffres provisoires, au moment où les trois quarts de l'année en question sont écoulés, enfin les chiffres définitifs, tels qu'apparaissant dans les *Comptes publics*. Entre parenthèses sont indiquées les dépenses de capital:

	Recettes	Dépenses	Surplus (+) ou déficit (-)
Prévisions budgétaires.....	374.2	374.1 (56.5)	+ 0.1
État provisoire.....	432.8	448.1 (85.3)	- 15.3
Résultats définitifs.....	441.4	442.7 (87.5)	- 1.3

1. Cf. *L'Actualité Économique*, «Finances provinciales 1957», juillet-septembre 1957, p. 343.

2. «Discours sur le budget» prononcé par l'honorable John-S. Bourque à l'Assemblée Législative de Québec le 7 février 1958.

COMMENTAIRES

Tableau I

Recettes de l'État provincial du Québec pour les années 1953-54 à 1958-59¹

(en milliers de dollars)

	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	Estimé 1957-58	Différence 1958 sur 1957	Budget 1958-59
Recettes fiscales:							
<i>Impôts sur la fortune et sur le revenu:</i>							
Impôts sur la fortune et sur le revenu	78,213	106,708	149,736	154,961	165,100	+ 10,139	160,900
Droits de succession	10,913	14,798	46,558	35,373	20,000	- 15,373	18,000
Capital des compagnies ²	16,301	16,039	18,013	19,882	21,600	+ 1,718	21,900
Revenu des compagnies	50,999	50,648	54,959	63,347	82,000	+ 18,653	79,000
Revenu des particuliers	—	25,223	30,206	30,359	41,500	+ 5,141	42,000
<i>Impôts sur les transactions:</i>							
Essence ³	122,805	128,326	145,880	164,067	176,190	+ 12,123	180,950
Tabac	56,612	59,720	67,969	78,051	83,070	+ 5,619	85,500
Ventes ⁴	12,734	12,312	13,578	15,130	16,500	+ 1,370	17,200
Transferts de valeurs	41,711	44,066	51,053	56,764	60,800	+ 4,036	62,500
Repas ⁵	846	1,383	1,663	1,706	1,300	- 406	1,300
Divertissements ⁶	4,407	4,447	4,779	5,166	5,700	+ 534	6,000
Courses ⁷	3,448	3,088	2,843	2,750	2,750	0	2,800
Boissons alcooliques	1,463	1,762	2,272	2,601	3,520	+ 859	3,700
Boissons alcooliques	1,524	1,553	1,723	1,839	1,950	+ 111	1,950
<i>Permis et droits:</i>							
Licences d'automobiles et permis de conduire	34,280	35,719	39,329	43,382	47,598	+ 4,216	48,615
Boissons alcooliques	22,555	24,701	27,476	30,581	33,550	+ 2,989	35,000
Licences d'hôtels, de restaurants	11,174	10,453	11,261	11,424	12,500	+ 1,076	12,000
Autres recettes fiscales	551	565	592	582	000	+ 18	630
<i>Autres recettes fiscales:</i>							
Autres recettes fiscales	681	759	800	815	948	+ 133	985
Recettes non fiscales:							
<i>Revenus domaniaux⁸:</i>							
Terres et forêts	24,376	25,868	32,736	35,922	32,904	- 3,018	29,005
Mines	11,062	13,007	19,512	19,584	16,045	- 3,539	13,770
Ressources hydrauliques	5,252	4,503	4,658	7,402	7,747	+ 285	5,620
Autres	6,213	6,349	6,983	7,227	7,530	+ 303	7,890
Autres	1,248	1,409	1,583	1,649	1,582	- 67	1,725
<i>Entreprises étatisées:</i>							
Commission des liqueurs ⁹	24,720	25,481	28,035	31,127	33,300	+ 2,173	33,800
Hydro-Québec ⁹	21,020	22,681	25,235	28,327	30,500	+ 2,173	31,000
Hydro-Québec	2,800	2,800	2,800	2,800	2,800	—	2,800
<i>Autres recettes:</i>							
Subventions du Fédéral	12,739	12,215	11,297	11,958	49,683	+ 37,725	53,675
Honoraires et services divers	3,173	3,173	3,173	3,173	39,173 ⁹	+ 36,000	43,173 ⁹
Intérêts et escompte sur change étranger	2,849	3,995	3,325	3,616	3,982	+ 366	3,943
Divers	5,928	4,140	3,887	4,282	5,555	+ 1,293	5,580
Divers	794	907	912	907	973	+ 66	979
Recettes totales	297,817	335,076	407,813	441,417	504,775	+ 63,358	506,945
Déficit ou excédent net	- 21,632	- 21,303	+ 301	- 1,311	+ 1,332		+ 408

1. Les chiffres de 1953-54 à 1956-57 ont été tirés des diverses éditions des *Comptes Publics*. Ceux de 1957-58 et les prévisions pour 1958-59 ont été tirés des tableaux fournis par le ministre des Finances en appendice à son discours sur le budget du 7 février 1958.

2. Dont une partie, touchant les compagnies de téléphone et les raffineries de pétrole et évaluée à 1.6 millions, est versée au fonds d'éducation.

3. Comprend un droit spécial sur l'essence versé au «fonds du système routier» (12.0 millions en 1956-57).

4. Dont près de la moitié est versée au fonds d'éducation.

5. Impôts spéciaux versés au fonds de l'assistance publique.

6. Dont une partie, représentant des droits de coupe et des droits sur la production d'électricité (donnant approximativement 3.5 millions par année), est versée au fonds d'éducation.

7. Y compris le versement annuel d'un million au fonds de l'assistance publique.

8. Ce montant ne représente pas la totalité des bénéfices de l'Hydro-Québec, mais seulement sa contribution annuelle au fonds d'éducation. Le reste n'apparaît pas aux *Comptes Publics*.

9. À partir de 1957-58, comprend en plus de la subvention statutaire de 3.2 millions, une subvention de péréquation destinée à procurer à toutes les provinces canadiennes un revenu uniforme per capita des trois grands impôts directs perçus par le Fédéral.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Tableau II
Dépenses de l'État provincial du Québec pour les années
1953-54 à 1958-59¹
(en milliers de dollars)

	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	Estimé 1957-58	Différence 1958 sur 1957	Budget 1958-59
Dépenses ordinaires							
<i>Services de la dette</i>	25,989	27,168	28,705	30,167	31,034	+ 867	32,406
Fonds d'amortissement..	12,714	13,194	15,223	16,635	—	—	—
Intérêts et autres dépenses.....	13,275	13,974	13,482	13,532	—	—	—
<i>Administration de la justice</i>	9,597	10,021	10,810	11,826	12,714	+ 888	13,160
<i>Santé et bien-être social</i> ..	74,767	89,902	95,875	100,278	122,315	+ 22,037	135,639
Unités sanitaires.....	1,934	2,160	2,340	2,548	2,700	—	2,900
Construction d'hôpitaux..	18,171	19,916 ²	20,637	17,923	16,000 ¹⁰	—	16,300
Assistance publique ³	30,088	38,513	42,426	47,404	37,612	—	45,240
Santé et hygiène publiques ⁴	2,350	3,569	3,204	3,452	3,450	—	3,387
Pensions aux vieillards..	7,882	8,180	8,372	8,284	—	—	—
Aide aux aveugles et aux invalides.....	508	523	3,442 ⁴	4,254 ⁴	100,000 ⁴	—	22,000 ⁴
Aide aux mères nécessiteuses.....	7,890	8,243	8,104	8,562	—	—	15,700
Bien-être social ⁵	3,062	4,136	3,145	3,532	28,053	—	25,812
Aide à l'habitation.....	2,954	3,062	4,205	4,319	4,500	—	4,500
<i>Enseignement et culture</i>	51,828	69,617	76,915	83,726	105,444	+ 21,718	105,053
Écoles primaires.....	38,112	44,855	50,187	64,127	75,324 ¹⁰	—	74,773
Enseignement supérieur..	4,325	13,648	15,854	8,303	15,500 ¹⁰	—	13,925
Enseignement spécialisé.	7,347	7,971	8,605	9,905	11,995 ¹⁰	—	13,481
Services récréatifs et culturels.....	2,277	2,143	2,269	2,291	2,625 ¹⁰	—	2,871
<i>Ressources naturelles</i>	37,203	36,370	42,660	45,486	49,423	+ 3,937	52,232
Agriculture.....	12,878	13,130	16,256	19,102	19,463	—	19,624
Colonisation.....	9,160	9,637	10,033	9,419	10,569	—	10,966
Pêche et chasse.....	4,745	4,760	4,887	5,083	5,878	—	5,979
Terres et forêts.....	7,084	6,392	8,002	7,709	8,033	—	8,440
Mines.....	1,153	1,227	1,624	1,953	2,856	—	3,088
Ressources hydrauliques..	2,183	1,224	1,858	2,220	2,624	—	4,105
<i>Voirie et travaux publics</i>	43,517	46,706	50,159	54,980	53,254	- 1,726	56,736
Voirie.....	33,117	35,698	39,073	41,915	38,145	—	40,412
<i>Services administratifs divers⁶</i>	18,459	20,658	25,786	28,773	29,083	+ 310	25,921
Finance.....	4,209	5,352	6,501	7,329	8,144	—	8,545
Travail.....	2,241	2,242	2,417	2,580	2,941	—	3,121
Législation.....	1,224	1,205	1,287	1,459	1,577	—	1,694
Investissements	261,360	298,442	330,910	355,236	403,267	+ 48,031	421,347
Voirie.....	37,274	37,554	52,094	58,388	65,000	+ 7,512	50,900
Travaux publics.....	9,596	10,794	11,932	14,303	17,750	+ 3,447	18,500
Colonisation.....	1,789	1,946	2,131	3,460	3,181	- 279	3,050
Mines.....	3,500	2,500	2,214	2,280	2,900	+ 620	2,000
Bien-Être social et Jeunesse.....	2,868	1,271	3,232	4,248	4,500	+ 252	5,000
Total ⁷	58,089	57,937	76,608	87,492	100,176	+ 12,684	85,190
Total des dépenses.....	319,449	356,379	407,518	442,728	503,443	+ 60,715	506,537
<i>Excédent⁸</i> (dépenses ordinaires)..	+ 36,437	+ 36,634	+ 76,902	+ 86,181	+ 101,508	—	+ 85,598

1. Les chiffres de 1953-54 à 1956-57 ont été tirés des diverses éditions des *Comptes Publics*, que nous avons regroupés pour mettre mieux en valeur les postes importants de dépenses. Ceux de 1957-58 sont, quant au détail, nos propres estimés, puisque l'état provisoire des dépenses, tel que présenté par le ministre des Finances dans son discours sur le budget du 7 février 1958, ne présente que les dépenses globales par département. Quant aux prévisions de dépenses de 1958-59, elles sont tirées du *Budget de dépenses* présenté à la dernière session de l'Assemblée Législative.

2. Ne comprend que les secours aux indigents versés aux institutions qui les recueillent, déduction faite des contributions venant d'autres sources que le budget provincial. À partir de 1957-58, toutes les institutions bénéficiant de l'assistance publique, autres que les hôpitaux, sanatoria et hospices, sont passées sous la juridiction du ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse.

3. Comprend toutes les dépenses du ministère de la Santé n'apparaissant pas sous des rubriques spéciales.

4. Comprend depuis 1955-56, l'aide aux invalides versée conjointement par les gouvernements fédéral et provincial.

5. Comprend les dépenses générales du ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse et, depuis 1957-58, la part de subventions d'assistance publique versée aux institutions de bien-être social proprement dit (orphelinats, crèches, œuvres d'adoption, etc.). Comprend aussi la part du gouvernement provincial des bourses de l'Aide à la Jeunesse.

6. Comprend cette année-là 7,295,000 dollars distribués par le Conseil Exécutif à même les recettes de l'impôt sur le revenu.

7. Comprend la réserve pour comptes douteux.

8. Y compris les dépenses en immobilisations des autres ministères.

9. Excédent des recettes sur les dépenses ordinaires seulement, à l'exclusion des immobilisations.

10. Notre estimé.

On aura constaté que si au départ les prévisions étaient fondées sur un équilibre budgétaire quasi parfait, comme cela se présente d'ailleurs depuis de nombreuses années à ce stade d'évaluation, un an plus tard, le gouvernement provincial anticipait un déficit de 15 millions de dollars en dépit d'une hausse imprévue des recettes de près de 60 millions. C'est que les dépenses s'étaient élevées encore davantage (74 millions) du fait en grande partie que les dépenses de capital avaient subi une hausse assez sensationnelle de 56 à 85 millions, que l'Instruction publique avait accaparé 11 millions de plus que prévu, le ministère de la Santé 7 millions, les Travaux publics et la Voirie 9 millions, etc. Par la suite, l'écart prévu de 15 millions entre les dépenses et les recettes s'est refermé presque entièrement parce qu'en définitive les recettes ont été encore plus fortes que ne l'avait laissé entendre la deuxième évaluation et les dépenses au contraire moins élevées.

Cet exemple, une fois de plus, nous indique quelle marge d'imprécision les chiffres fournis par le ministre des Finances peuvent comporter et en même temps quelle souplesse le gouvernement s'est donnée dans ses finances, grâce au système des autorisations statutaires, puisque cela lui permet de dépenser quelque 70 millions de plus qu'il ne l'avait annoncé au moment du vote du budget. L'an dernier on s'en souvient, l'écart avait été de 76 millions.

Pour en revenir à l'année dernière (1957-58) et dans la mesure où les chiffres du ministre des Finances ne sont pas affectés d'erreurs trop considérables, la situation se présente encore comme très brillante pour autant que les recettes sont concernées. Celles-ci dépasseront vraisemblablement de 63 millions celles de l'année précédente, qui étaient elles-mêmes, soulignons-le, supérieures de 34 millions à celles de 1955-56. Et pourtant on ne peut pas dire que le fardeau des contribuables en soit accru. Une grosse part de l'augmentation est due à un changement d'attitude du gouvernement fédéral dans ses relations financières avec les provinces. En effet, en vertu de la nouvelle politique d'Ottawa, celui-ci offre aux provinces dites «pauvres», une subvention de péréquation leur permettant d'égaliser dans chacune le rendement théorique per capita des trois grands impôts directs avec celui des provinces les mieux partagées à cet égard, l'Ontario et la

Colombie. Une fois qu'on a calculé l'écart pour chaque province, on le multiplie par sa population pour obtenir le montant de la subvention.¹ Un tel calcul donnait en 1957-58, quelque 36 millions au Québec, ce qui est loin d'être négligeable. Pour l'année en cours la subvention est censée atteindre 40 millions selon les estimés de Québec et 52 millions selon les estimés d'Ottawa.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral permet désormais aux compagnies versant un impôt provincial sur le revenu, de le déduire de leur impôt fédéral jusqu'à concurrence d'un taux de 9 p.c. au lieu d'un taux de 7 p.c. comme auparavant. Le gouvernement du Québec a naturellement profité des circonstances pour porter son propre impôt à 9 p.c. des profits des compagnies, se procurant ainsi des ressources supplémentaires sans pénaliser celles-ci. Pour 1957-58, un tel changement amène 18 millions de plus dans les coffres de l'État.

Signalons aussi que l'impôt sur le revenu des particuliers rapporte toujours davantage (5.1 millions de plus que l'année précédente), ce qui reflète l'accroissement constant des niveaux de vie. Du côté des taxes sur les denrées, il y a aussi augmentation dans presque tous les cas et surtout pour la taxe sur l'essence (+5.6 millions) et la taxe de vente (+4.0 millions). Les permis et droits divers rapportent 4.2 millions de plus, la Commission des Liqueurs 2.2 millions. En regard de ces hausses plus ou moins sensibles, il existe, cependant, quelques baisses. La plus remarquable (-15.4 millions dans les droits de successions) en est une sur laquelle le gouvernement n'a aucune prise. Plus étonnante est la baisse des revenus tirés des ressources naturelles, qui retombent en 1957-58 au niveau de 1955-56. Les droits plus considérables tirés des ressources minières (vraisemblablement à la suite surtout de l'exploitation du minerai de fer), sont compensés par une chute appréciable des droits de coupe. On constatera d'ailleurs par notre tableau I que cette chute se poursuivra encore.

Nous avons fait allusion plus haut au fait que sans impôt nouveau, les recettes publiques s'accroissaient sans cesse. Cela est dû en grande partie à la structure même des taxes dont le rendement s'améliore en général au fur et à mesure que les niveaux

1. Pour plus de détails sur cette formule et les présentes ententes fiscales, voir *L'Actualité Économique*, janvier-mars 1956, p. 601.

COMMENTAIRES

de vie s'élèvent. Ces rendements croissent même relativement plus vite, comme l'indiquent les chiffres suivants tirés de l'*Annuaire de la province de Québec de 1956-57* (p. 216).

Année terminée le 31 mars	— I — Revenu de la Province par tête (en dollars)	— II — Revenu de la population par tête (en dollars)	Pourcentage de I sur II
1945.....	27.56	604.00	4.6
1949.....	51.34	773.50	6.6
1953.....	67.95	994.96	6.8
1954.....	69.76	1,046.84	6.7
1955.....	76.36	1,056.97	7.2
1956.....	90.22	1,098.00	8.2
1957.....	95.38	1,180.42	8.1

Pour l'année 1958 la hausse accentuée des recettes, attribuable comme nous l'avons déjà dit en grande partie au gouvernement fédéral, va élever encore davantage le pourcentage des recettes publiques par rapport au revenu personnel, et cela sans que les citoyens eux-mêmes y soient pour quelque chose. Mais si l'on fait exception pour ce dernier phénomène, on peut dire que l'élévation des niveaux de vie moyens provoque automatiquement l'aisance financière pour le gouvernement provincial de même qu'un fléchissement provoquerait vraisemblablement l'effet contraire.

Du côté des dépenses de l'exercice 1957-58, les commentaires sont plus difficiles à faire, parce que les seuls chiffres dont nous disposons, d'ailleurs à titre provisoire, sont les dépenses totales de chaque département, avec distinction entre les dépenses ordinaires et les dépenses de capital. À la lumière de l'expérience du passé, nous avons tiré de ces chiffres les rubriques qui apparaissent à notre tableau II et qui nous semblent assez rapprochés de la réalité.

Parmi les grandes catégories de dépenses, c'est celles de la santé, du bien-être social et de l'enseignement qui se partagent la plus grande partie de l'augmentation de 1957-58 sur 1956-57, bien qu'aux autres postes aussi, on constate des accroissements, attribuables sans doute à la fois à l'extension des services et à des majorations de traitements accordées aux employés de l'État.

Signalons ici qu'un changement de juridiction s'est produit au cours de l'année, faisant passer les dépenses d'assistance publique concernant les institutions autres que les hôpitaux, les hospices et les sanatoria du ministère de la Santé au ministère du Bien-Être social. Une telle réforme, dont l'effet sera de grouper sous une même administration tous les services relevant du bien-être social, hausse au second rang le ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse, après le Département de l'Instruction Publique. Ses principales fonctions sont donc d'assurer la distribution des prestations de sécurité sociale, d'administrer la loi de l'assistance publique pour tous les cas où la santé des individus n'est pas en jeu, de voir au fonctionnement et au financement des écoles techniques dans la Province, de s'occuper de la délinquance juvénile, etc.

Par ailleurs la rubrique «assistance publique» qui apparaît à notre tableau II n'a plus la même signification qu'autrefois. Si l'on se reporte aux comptes publics de la Province, on constate que les principaux montants dépensés en vertu de la loi de l'assistance publique comportent d'abord la part du gouvernement provincial de l'entretien des indigents (ou individus supposés tels), dans toutes les institutions de santé et de bienfaisance, puis des subventions à long terme à ces mêmes institutions pour la construction de bâtiments nouveaux. Le cas des hôpitaux psychiatriques, ne relevant pas de la loi de l'assistance publique, est présenté à part, à la fois pour l'entretien des indigents et pour les subventions de construction.

Nous avons décidé cette année d'effectuer une classification plus fonctionnelle de ces dépenses. Sous le titre «construction d'hôpitaux» sont présentées les subventions à long terme soit pour intérêts et fonds d'amortissement soit pour construction, et cela à la fois pour les hôpitaux généraux et les hôpitaux psychiatriques et déduction faite des contributions du gouvernement fédéral. Sous le titre «assistance publique», sont présentées uniquement les dépenses de soins aux indigents déduction faite de la contribution des municipalités et des institutions elles-mêmes. Sous la rubrique «santé et hygiène publique» sont présentées toutes les dépenses administratives du ministère de la Santé de même que certains types de dépenses moins importantes. Enfin, sous la rubrique «bien-être social» sont présentées les dépenses administratives du

ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse, les bourses de l'aide à la Jeunesse (environ 1.4 millions), certains services de bienfaisance, et depuis 1957-58, les soins aux indigents placés dans des institutions autres que les hôpitaux, hospices et sanatoria. Ce changement explique la hausse brusque de 3.5 à 28.0 millions à ce poste entre 1956-57 et 1957-58, et aussi la baisse corrélative au poste de l'assistance publique. Ajoutons enfin qu'une part appréciable de la hausse des dépenses d'assistance publique au cours des dernières années s'explique par des allocations plus généreuses accordées par le gouvernement aux institutions et aussi au fait qu'il a pris à sa charge une part du fardeau de certaines municipalités.

Les pensions accordées à certaines catégories de nécessiteux ont aussi été considérablement majorées depuis un an ou deux. C'est le cas des pensions aux vieillards, aux aveugles et aux invalides, versées conjointement par les gouvernements fédéral et provincial et qui sont passées de 40 dollars par mois, d'abord à 46 dollars, puis à 55 dollars à la fin de 1957. Le plein effet de ce changement ne se fera sentir cependant qu'en 1958-59 comme on peut le voir par la dernière colonne de notre tableau II. Les allocations aux mères nécessiteuses, pour leur part ont aussi été améliorées, par une loi du 19 décembre 1956, ce qui contribue pratiquement à doubler le total des dépenses à cet égard.

Les montants affectés à l'enseignement passent de 83.7 à 105.4 millions entre 1956-57 et 1957-58. L'enseignement primaire obtiendrait pour sa part 11.2 millions de plus. L'enseignement spécialisé, dépendant pour la plus grande partie du ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse bénéficierait aussi d'un peu plus d'argent, de même que les universités, bien que le chiffre que nous donnons pour ces dernières soit assez spéculatif. On remarquera en consultant notre tableau que les subventions à l'enseignement supérieur (qui comprennent les subventions aux collèges classiques) varient considérablement d'une année à l'autre. C'est qu'en plus des subventions annuelles, accordées sur une base plus ou moins statutaire, elles tiennent compte des subventions spéciales représentant souvent la plus grande partie des subventions.

Ainsi le fait qu'en 1956-57, l'enseignement supérieur n'ait recueilli que 8.3 millions alors qu'il en avait reçu 15.8 millions

l'année précédente s'explique en grande partie par quelques grosses subventions dites spéciales et destinées apparemment à favoriser la construction de certains bâtiments. Par exemple, en 1955-56, l'Université Laval recevait 4.1 millions à ce titre, l'Université de Montréal 1.2 million, l'École Polytechnique 4.2 millions. De toutes façons, l'année 1957-58 est censée se révéler meilleure pour les universités, avec quelque chose comme 13.2 millions pour elles seulement¹. Par contre en 1958-59, les subventions n'atteindraient que 10.3 millions². On voit que le problème financier des institutions d'enseignement supérieur est loin d'être résolu. Par exemple, sur une subvention totale de 4.7 millions prévue pour l'Université de Montréal en 1958-59, seulement 500,000 dollars iront soulager le budget de l'Université elle-même, ce qui est beaucoup moins qu'elle n'a reçu au cours de nombreuses années antérieures. Le reste se partage comme suit:

École des Hautes Études commerciales	450,000
École Polytechnique	840,000
École Polytechnique (octroi de construction)	1,500,000
Institut de Microbiologie et d'Hygiène	1,450,000

Par contre, en 1956-57 la même université avait reçu, en plus de son octroi «statutaire» de 500,000 dollars, une subvention spéciale de 1,200,000 dollars. Espérons qu'à la faveur de l'aisance financière du gouvernement provincial, celui-ci contribue davantage au financement des universités, mais pas uniquement pour la construction d'immeubles nouveaux. À quoi servirait en effet de posséder des immeubles ultra-modernes, si les institutions ne peuvent les meubler, garnir les rayons des bibliothèques et les laboratoires, rétribuer convenablement les professeurs, etc.?

Nous avons décidé, cette année, d'ajouter à nos tableaux les chiffres du budget de l'année en cours. On sait par nos commentaires des années antérieures, que ces chiffres s'éloignent souvent passablement de la réalité prévisible et qu'ils pèchent par excès de prudence. Il se trouve cependant que cette année, en raison de la récession que nous traversons et qui ne manquera pas d'exercer

1. «Discours sur le budget», 7 février 1958, p. 10.

2. *Ibid.*

ses effets sur les recettes gouvernementales, les chiffres en question sont probablement plus près de la réalité que d'habitude.

On a sans doute raison de prévoir que les revenus ne s'élèveront guère au-dessus des revenus probables de 1957-58. L'impôt sur les profits des compagnies, estimé ici à 79 millions par rapport à 82 millions en 1957-58, pourrait bien même fléchir davantage. Aux autres postes de recettes, on prévoit en général, de légères augmentations ou le statu quo, ce qui est aussi assez vraisemblable. Les revenus domaniaux cependant seraient censés subir une nouvelle chute due à la fois aux droits de coupe plus faibles, mais aussi à la baisse des droits miniers. Ainsi les revenus tirés de nos ressources naturelles, déjà faibles en temps de prospérité, sont destinés à fléchir en temps de récession.

Il conviendrait peut-être de faire remarquer ici que la plus grande partie des quelque 5 à 7 millions que nous tirons de l'exploitation minière viennent des droits annuels sur les profits des compagnies. Cette façon de procéder rend les revenus beaucoup plus instables qu'un droit imposé sur la quantité de minerai extrait. Il est fort probable que cette année, les profits des entreprises minières soient sensiblement réduits alors que la production elle-même ne le sera que dans une proportion moindre.

Sur le plan des dépenses, même si le grand total restera, d'après la prévision, sensiblement le même, les besoins beaucoup plus considérables au titre du bien-être social et de la santé devront être compensés, semble-t-il, par une réduction des dépenses de capital du ministère de la voirie. Pour les autres postes, peu de changements importants sont en vue. De toutes façons, nous ne saurons à quoi nous en tenir qu'au début de l'année 1959, alors que le ministre présentera son état provisoire des dépenses pour l'année en cours.

En résumé, on peut dire que les finances provinciales sont florissantes, puisque le gouvernement réussit à couvrir à même ses recettes courantes, à la fois ses dépenses ordinaires et ses dépenses de capital. D'aucuns pourraient contester la sagesse de cette attitude et lui reprocher de ne pas emprunter pour financer des immobilisations (routes, immeubles) qui profiteront aux générations futures. La politique restrictive actuelle a au moins l'avantage de

provoquer d'année en année un allègement constant du fardeau de la dette publique. La province de Québec se trouve à cet égard à la tête de toutes les provinces canadiennes. Mais cet allègement devrait-il être à ce point au premier rang des préoccupations gouvernementales que certains services essentiels s'en trouvent à l'heure actuelle paralysés dans leur développement, que ce soit dans le domaine de l'enseignement, dans celui des moyens de transport ou du bien-être social?

Roland PARENTEAU

La production d'énergie électrique au Canada

Les études portant sur la production, la répartition et l'utilisation de l'énergie au Canada, ont été longtemps bloquées par l'absence de statistiques convenables. L'énergie hydro-électrique en particulier était fort mal décrite par les statistiques disponibles. S'il était relativement facile de déterminer la capacité théorique des installations, on ne disposait au titre de la production, que des rapports venant du secteur commercial. Or, on sait, et l'on verra d'une façon plus précise dans les pages qui suivent, qu'une part importante de la production hydro-électrique est produite par le consommateur lui-même, et échappe donc à toute mise en vente.

Sans doute pourrait-on croire que les renseignements dont on disposait, au sujet de la capacité des usines hydro-électriques, donnaient une indication suffisante. C'est pourtant loin d'être le cas. Le débit inégal des eaux de ruissellement, même régularisé par la retention des barrages, et les variations saisonnières ou non de la consommation sont tels que l'évolution de la production peut être assez sensiblement différente de celle que l'on pourrait essayer de déduire de la capacité des installations. D'autre part, toute comparaison internationale n'est guère valable qu'en termes de production.

Les données statistiques sont présentées ici d'une façon peu élaborée. Le but des quelques pages qui suivent est d'attirer l'attention sur un nouveau secteur ouvert à la curiosité du chercheur et aux études des spécialistes¹.

* * *

1. Les données chiffrées sont tirées du rapport annuel de l'Office fédéral de la Statistique, *Electric Power Statistics*. La modification des méthodes de compilation décrite plus haut a été présentée pour la première fois dans le rapport de 1956 publié en 1957.